



## Agenda environnement-qualité Il gagne à être connu !

Depuis déjà 10 ans, le Cerafel édite un agenda Environnement-Qualité en décembre à destination de tous les acteurs de la production et particulièrement des producteurs. S'il fait partie des outils bien repérés dans la profession, il semble que beaucoup ignorent la nature des informations qu'il contient. Il s'agit pourtant d'un guide technique et réglementaire indispensable compte tenu de la montée en puissance des démarches qualité.

Connaissez-vous l'agenda Environnement-Qualité ? Oui, assurément, mais l'avez-vous lu ou même parcouru ? Peut-être pas. Pourtant, il s'agit bien là d'une mine d'informations techniques et réglementaires pour qui s'intéresse à la production légumière. Environnement, hygiène, sécurité alimentaire, variétés, fournisseurs, agronomie, fertilisation, protection phytosanitaire, gestion des déchets, adresses utiles... Mis à jour tous les ans cet outil d'information est

une synthèse, un recueil que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Avoir cet agenda à portée de main dans son bureau évite de perdre du temps dans la quête d'une information précise. Vous cherchez où déposer vos huiles de moteur usagées ? Allez voir page 67 ! Vous ne connaissez pas le DAR du Karaté K ? Jetez un coup d'œil page 57 ! Vous voulez connaître les besoins en azote du brocoli de printemps ? Page 36 ! Vous cherchez la référence de la directive européen-

ne sur l'hygiène des produits alimentaires ? Vous la trouverez en page 16... On peut ainsi multiplier les exemples.

### Veille réglementaire

Car si l'agenda s'appelle encore agenda pour des raisons historiques, cette partie a été réduite au fil du temps à moins d'un quart de la totalité des pages. S'adaptant aux nouvelles exigences réglementaires et aux demandes d'information des producteurs et de leurs organisations, sa forme a évolué au fil des éditions. Pour plus d'efficacité, les fiches d'enregistrement sont diffusées à part et un effort particulier a été mis sur la valorisation des informations portant sur la veille réglementaire.

Cet outil est aussi, comme l'explique l'une des personnes interviewées, une courroie de transmission indispensable entre les organisations et les producteurs. Il constitue une preuve indéniable de la volonté d'informer régulièrement et de transmettre des données essentielles au bon fonctionnement d'une démarche qualité. Encore faut-il que les producteurs s'approprient cet outil en le lisant...



NL

Jean-François Proust

Responsable environnement-qualité, Cerafel



Pierre-Yves Thomas - UCPT

## “Lisez-le !”

**Pierre-Yves Thomas est responsable qualité au sein de l’Union des coopératives de Paimpol et Tréguier. Pour lui, l’agenda Environnement-qualité est un outil d’information indispensable auprès des producteurs. Convaincu de son utilité, il est aussi persuadé que l’agenda est sous-valorisé.**

### *Quelle est l’utilité d’un outil comme l’agenda ?*

L’agenda environnement-qualité du Cerafel est le support d’information privilégié sur les démarches qualité auprès des producteurs engagés. Nous sommes actuellement en audit “Eurep Gap / Agri Confiance” et notre auditrice a systématiquement vérifié la présence de cet outil d’information dans les exploitations. La veille réglementaire mise en exergue accompagnée des principaux textes applicables dans l’agenda est par exemple un fait très important qui a été vérifié lors de l’audit. Ce support participe d’une démarche régional-

le collective et cohérente liée à notre marque Prince de Bretagne. Il est réellement indispensable. D’ailleurs, nous vérifions systématiquement sa présence lors des audits internes et nous le présentons comme la “bible” du producteur auprès des clients. Que le client vienne en exploitation ou pas, il permet de répondre à beaucoup de ses questions. Mais nous avons besoin que les producteurs se l’approprient vraiment.

### *Vous pensez qu’il n’est pas assez lu, pas assez valorisé ?*

C’est évident. Seule une minorité de producteurs



connaissent bien l’agenda et ce qu’il contient aujourd’hui. Il faut que cela change ! A la lumière de l’audit que nous passons en ce moment, je devine que l’un des points faibles qui va ressortir est le manque de maîtrise des documents par les producteurs Lisez-le ! Il y a tout à gagner à parcourir les pages de cet outil. C’est une mine d’informations et un document convivial à la fois. La culture orale est encore très présente dans notre profession. Mais tout ne peut pas passer par ce canal, pour certaines choses, la transmission écrite est indispensable. Cet outil est sans doute perfectible, mais il va dans le bon sens.

Vianney Estorgues - Chambre d’agriculture du Finistère

## Une référence !

**Vianney Estorgues est technicien à la Chambre d’agriculture du Finistère à St-Pol-de-Léon. Il est également technicien responsable produit “brocoli” au niveau régional. Même s’il ne consulte pas toutes les pages au quotidien, l’agenda Environnement-qualité est l’un de ses outils de travail privilégié.**

### *A quoi vous sert l’agenda Environnement-qualité du Cerafel ?*

En fait, je l’ai lu entièrement il y a deux ans, et j’ai découvert beaucoup de choses ! Pour moi, c’est un référentiel de tout l’aspect réglementaire qui englobe la production légumière. L’information est là et je sais où la trouver quand j’en ai besoin. C’est une valeur sûre car je sais que les informations sont mises à jour chaque année. En outre, tout y est, c’est une synthèse très précieuse qui évite de perdre du temps à chercher ailleurs.

### *Pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets de cet usage ?*

Quand je réalise des formations d’accompagnement à la réalisation des plans de fumure, l’agenda Environnement-Qualité est ma référence de base. Je sais que les valeurs contenues dans le tableau “Besoins des cultures en fonction des précédents” sont fiables et actuelles. Je consulte également le calendrier d’épandage et les informations sur les couverts végétaux. Au niveau phytosanitaire, il m’arrive aussi de vérifier un élément dans la liste des produits autorisés. Je sais qu’elle est exhaustive.





Thierry Berthou - Producteur à Plouzévétré (29)

## “Un outil précieux”

Thierry Berthou est producteur de pommes de terre, de carottes et de haricots destinés à l'industrie à Plouzévétré dans le Nord-Finistère. Il est également responsable des autres cultures (céréales, maïs) au sein d'un Gaec composé par trois frères. L'agenda Environnement-qualité toujours à portée de main dans son bureau constitue pour lui une référence très utile.

VOUS CONNAISSEZ LA DIRECTIVE 93. 43. CE. SUR L'HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ?

oui ! MAIS VOUS N'ETES PAS À JOUR : IL VAUT MIEUX SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT CEE 852 2004 !...



*Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?*

Nous sommes trois frères au sein d'un Gaec qui existe depuis 1983... Nous produisons du lait, des grandes cultures et des légumes. Je suis responsable de toutes les cultures. Bon an mal an, nous avons 25 ha de carottes, 25 ha de pommes de terre, 15 ha de haricots destinés à l'industrie, 40 ha de céréales et 40 ha de maïs.

*Vous êtes engagé dans une démarche qualité pour les cultures légumières ?*

Nous sommes actuellement en train de rentrer dans la démarche Eurep Gap pour les carottes et les pommes de terre. C'est quelque chose qui nous est de plus en plus demandé et en regardant le cahier des charges, j'ai constaté que je n'aurais pas beaucoup de changements à effectuer. Aussi, j'ai décidé de m'engager. Je pense que nous devrions être certifiés à l'automne.

*Vous servez-vous régulièrement de l'agenda Environnement-qualité pour conduire vos cultures légumières ?*

Oui, c'est pour moi un outil précieux. Il est très complet et bien présenté. Je le consulte dès que je me pose une question, dès que j'ai une décision à prendre que ce soit au plan de la fertilisation ou de la protection phytosanitaire. Pour moi, c'est à la fois un guide et une aide à la décision.

*Pouvez-vous nous citer quelques exemples de cette utilisation ?*

Oui, je le consulte au moment de l'implantation des couverts végétaux. Il me permet de faire un comparatif entre les couverts selon leur coût, leur facilité d'implantation et de destruction et la culture qui suivra. Je prends ensuite ma décision en fonction de ce comparatif, de mon expérience et aussi de l'échange avec des collègues. Je me sers aussi de l'agenda pour la liste des produits phytosanitaires homologués, pour les points de collecte des emballages vides... Il y a deux ans, je m'en suis servi avant de créer deux réserves d'eau. Cela a permis d'alimenter ma réflexion.

*Pensez-vous que les producteurs connaissent bien cet outil et l'utilisent ?*

Je dirais qu'il y a peut-être un tiers seulement qui s'en sert vraiment. Il s'agit souvent de producteurs qui sont sensibilisés à l'environnement-qualité ou engagés dans des démarches. C'est dommage parce que c'est un outil très pratique et qui peut même aider à faire des économies.

*Pour Thierry Berthou, producteur à Plouzévétré, l'agenda est un outil d'aide à la décision.*





Agenda Environnement-Qualité

# Des questions et des réponses...

**L'agenda est une synthèse de tous les éléments techniques et réglementaires qu'un producteur doit maîtriser aujourd'hui. Il comprend un guide qualité et un semainier sur lequel le producteur peut noter ses interventions ou des événements importants.**

**Voilà quelques exemples de réponses aux questions que vous pouvez vous poser...**

## Comment dois-je identifier mes parcelles ?

Réponse page 8

Afin de pouvoir facilement enregistrer vos pratiques culturales, il est indispensable que les parcelles de l'exploitation soient clairement identifiées avec une seule et même référence sur l'ensemble de vos documents d'exploitation. Dans ce but, vous devez disposer d'un document parcellaire, mentionnant :

- les noms utilisés pour la traçabilité,
- la surface des parcelles,
- les correspondances cadastrales.

Ce document peut prendre la forme d'un plan parcellaire ou d'une liste des parcelles. Dans tous les cas, vous devez le tenir à disposition de tout visiteur éventuel et notamment en cas de contrôle.

## Suis-je obligé de couvrir mes sols en hiver ?

Réponse page 21

Obligatoire sur toute la surface de l'exploitation dans les bassins versants classés en Zone d'action complémentaire (Zac), cette mise en place d'un couvert végétal pendant les périodes de risque de lessivage (hiver), doit porter sur au moins 80 % de la SAU dans les autres secteurs. Ce couvert obligatoire présente tout de même de nombreux intérêts.

## Y a-t-il des restrictions d'épandage le week-end ?

Réponse page 27

Il est interdit d'épandre des effluents organiques :

- toute l'année, les samedis, dimanches et jours fériés pour le 22 et le 35,
- toute l'année, les dimanches et jours fériés pour le 29.

## Quel est le coefficient d'équivalence engrais N (effet direct) du fumier de bovins sur haricot au printemps ?

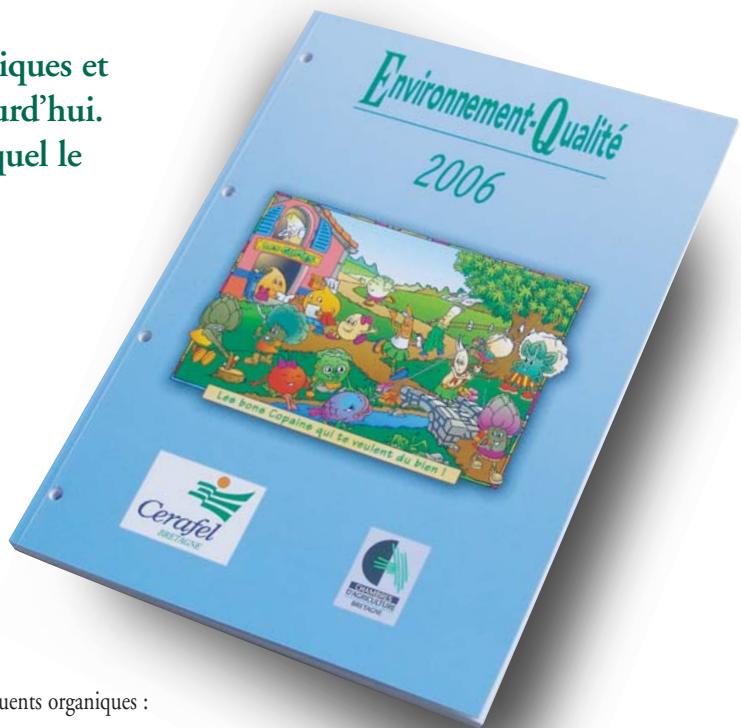
Réponse page 35

Pour 5,5 kg d'azote/tonne ou m<sup>3</sup> : 0,2.

## Ai-je le droit d'épandre des boues de station d'épuration ?

Réponse page 42

L'épandage de boues de stations d'épuration urbaines (ou compost de boues) est strictement interdit sur des parcelles devant recevoir une culture légumière avant 10 ans.



## Le Pirimor G sur artichaut est-il toujours homologué et quel est son DAR ?

Réponse page 48

Il fait partie de la liste des produits homologués. Son DAR est de 7 jours. Dose : 0,75 kg/ha.

## A qui puis-je remettre mes huiles de moteur usagées ?

Réponse avec coordonnées en page 67

## Je cherche une adresse utile...

Réponse page 70 avec les coordonnées du Cerafel, du SRPV, de l'Agence de l'eau, des DDAF, des coopératives, des chambres d'agriculture, des stations de recherche...